

<b>OBJET :</b> 1 <sup>ER</sup> Groupe de Travail : SYLVO-PASTORALISME	<b>DATE :</b> 24/01/2022
	<b>LIEU :</b> Visioconférence

### **PARTICIPANTS :**

- Patricia MORHET-RICHAUD. Vice-Présidente de l'ACP (05), Présidente des Communes Forestières des Hautes-Alpes, Vice-présidente de la FNCOFOR, membre de la FNCP
- Denise LEIBOFF, Présidente de l'ACP et de la FNCP, Maire de Lieuche (06)
- Christian LOUIS, Directeur général de la FNCP
- André PESCE, Maire de Le Fugeret (04), membre de l'ACP
- Armelle URANI, chargée de mission Forêt à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (04)
- Paul-Jo CAITUCOLI, Maire d'Argiusta-Moriccio, Membre de la FNCP
- Magali PRUNSTER, maire de La Pierre (05)
- Aline EYPERT, collaboratrice ACP et FNCP

**EXCUSES :** Jérôme DENIER, Christian CHAUVIN, (problème de connexion)

**Invités mais absents :** Alain BARALE, Pierre DALMASSO, François ROUVEYROL...

- Pour mémoire, la décision de la mise en place de ce groupe a été prise lors du dernier Conseil d'Administration du 13 mars 2021.
- Après une présentation des membres du Groupe, il est demandé aux participants de s'exprimer sur les sujets qu'évoque le Sylvo Pastoralisme et les motivations qui les ont conduits à intégrer ce groupe de travail.
- Les motivations et objectifs exprimés concernent les thématiques suivantes :
  - Défense des éleveurs et de la tradition du pastoralisme
  - Charte Forestière validée par la CCAPV : Moyens de mise en œuvre des actions ciblées sur le sylvopastoralisme
  - Projet pilote en Corse : Réintroduction des bergers sur les estives
  - Travail sur charte « Co-Montagne » qui vise l'ensemble des utilisateurs du domaine montagnard (bergers, chasseurs, randonneurs, habitants des villages)
  - Projet de réintroduire l'élevage caprin pour lutter contre les incendies.
  - Projet de réintroduction des parcs porcins sur 5 hectares pour permettre de remettre la chênaie en production avec un cahier des charges spécifique
  - Conventions pluriannuelles de pâturage
  - Permettre la relation entre la forêt, les agriculteurs, et les éleveurs
- Les objectifs de ce groupe de travail sont à définir en fonction des besoins exprimés.
- Concernant la relation entre la forêt et les agriculteurs, il existe des outils permettant de répondre à ces missions : conventions pluriannuelles de pâturage en se basant sur les arrêtés préfectoraux de 2007 qui met en place et encadre les conventions pluriannuelles de pâturage et en fournissant des modèles qui diffèrent selon le territoire de haute montagne ou de moyenne montagne.  
Chaque préfecture de département a pris un arrêté qui s'applique à son territoire.

Il est également possible de solliciter l'appui d'un technicien de l'ONF afin d'être guidé sur les parcelles **soumises au régime forestier** qui peuvent être utilisées et mise en conventions. Nécessité de réaliser un diagnostic par l'ONF des forêts du territoire communal avec toutes les potentialités et qui propose un plan de gestion qui constitue la base de travail. Ensuite avec la Chambre d'agriculture définit les 4 axes stratégiques selon les zones et leur potentialité : zone touristique d'accueil, zone bois, zone pastoralisme, zone qui protège et mets en valeur les ressources (eau...).

- Concernant la Charte forestière validée par la CCAPV : Fiche action spécifique sur la sylvo-pastoralisme qui identifie certaines activités à mettre en œuvre :
  - sensibilisation des éleveurs, propriétaires forestiers sur les pratiques sylvo-pastorales,
  - sensibilisation des propriétaires fonciers et des éleveurs sur démarches d'ouverture des parcs,
  - mise en place de conventions pluriannuelles de pâturage, travail sur les aménagements sylvo-pastoraux à la demande des éleveurs,
  - réflexion sur la problématique du broyage action couteuse mais indispensable pour des actions sylvo-pastorales,
  - initier une réflexion sur réglementation boisement afin de lutter contre la fermeture des milieux agricoles
  - Partenaires ciblés sur cette fiche action : CERPAM, Communes forestières, groupements pastoraux du territoire, Parc naturel régional du Verdon, chambre d'agriculture 04 avec laquelle un travail a été mené sur le programme *Renfort*. *(Dans le cadre de ce programme, l'Union régionale des Communes forestières de la région Provence Alpes Côte d'Azur et les Chambres d'Agriculture ont rédigé un guide de bonnes pratiques sur le sylvopastoralisme)*
  - Budget : animation via la CCAPV et également animation via des partenaires pouvant apporter de la technicité sur ces sujets. Pas de partenariat précis développé sur ce point. En recherche d'indicateurs et d'orientations pour mener à bien ces réflexions, déjà mise en œuvre sur d'autres territoires, pouvoir s'inspirer de ce qui existe déjà et l'adapter au territoire de la CCAPV.

► Certaines problématiques et questions ont été soulevées :

- Broyage : Terrains communaux soumis au régime forestier nécessité d'obtenir l'autorisation de broyage. Idée apporté par la possibilité d'obtenir des outils de broyage à des niveaux territoriaux plus importants. Difficulté de pouvoir mettre des élevages d'ovins sans broyage
- Lien avec l'ONF gestionnaire des forêts : problématiques récurrentes avec les élus sur la gestion des parcelles pastorales à proximité des forêts
- Dossier en cours de Natura 2000 concernant la préservation pelouse d'altitude en réduisant la durée du pastoralisme. Conséquences pour les éleveurs qui vont perdre des jours d'estives. Milieux qui se refermeront
- Réflexion autour des financements : point clé sur la mise en œuvre des actions : levée des fonds, obtenir des subventions : pistes envisagées ?

► Les propositions suivantes ont été émises :

- Diffuser les bonnes pratiques sur le site de la FNCP afin de permettre de faire connaître et faire valoir ce qui se fait sur chaque territoire.

- ONF : rencontres à organiser avec les directeurs départementaux, le responsable régional
- Travail pédagogique : Présenter sous forme d'effet domino les conséquences de la fin du pastoralisme (éleveurs avec les troupeaux, perte de la culture, des pâturages, beauté des paysages, champs, patrimoine gastronomique...)
- Faire le lien avec la Communauté de Communes. Mettre en réseau les chargés de mission de chaque CC. Jeu de partenariat important. CERPAM partenaire incontournable
- Plan de relance de la montagne de l'Etat qui vise à proposer une synergie entre plaine et montagne sur le pastoralisme pour le tourisme. L'intérêt de la FNCP est de définir une stratégie qui permettra d'avoir du poids sur l'Etat et sur les régions (broyage, éco-gare..).
- Faire une visio avec les élus basques et béarnais afin de balayer tous les sujets évoqués (exemple signalétique unique internationale sur l'ensemble des territoires pastoraux du monde afin d'avoir un impact important sur l'ensemble des populations).
- Echanger entre les communes et les EPCI sur la thématique et sur les pratiques
- Broyage : Aspect biomasse, circuit court à travers les chaudières, plan régional chaudière à bois. Outils mis en place.
- Sur la question des financements : Il est rappelé que la FNCP est constituée d'élus bénévoles œuvrant ensemble et qui n'a pas les moyens de soutenir financièrement les actions. Par contre les relations étroites entre communes, EPCI et chargés de mission permettent d'obtenir de l'information sur certains programmes et leur financement (ex : programme LEADER, mise en place de la PAC ou *l'APAC ?*). L'adhésion des parcs naturels constitue également un atout dans les relais d'information sur la thématique du pastoralisme. Pour information sur les 50 parcs nationaux, les stratégies sur cette thématique peuvent être très diverses.
- **Solution proposée par Paul-Jo** : Faire la synthèse et l'analyse des bonnes pratiques, en les chiffrant, les évaluant et proposer ensuite par le biais de l'ANEM : **un plan exceptionnel de revitalisation et de relance du pastoralisme**. Ce plan permettrait de faire remonter des actions ciblées avec les enveloppes dédiées au niveau de l'Etat et des régions au services des intercos.
  - Projets avec la Sardaigne et la Toscane permettraient d'élaborer un projet européen avec un minimum d'ingénierie. L'idée serait d'avoir les moyens d'animer les chartes et de les pérenniser. Il est noté que les chartes sont souvent sectorielles (pastoralisme, tourisme...).
  - Demander des financements, de l'ingénierie à l'ANEM pour porter le projet du plan exceptionnel de revitalisation et de relance du pastoralisme : la FNCP pourrait prendre des territoires pilotes par département en s'appuyant sur des équipements concrets (bergers, machines pour le broyage lié avec les circuits courts pour les chaudières biomasses...).
- Cette idée pourrait être étudiée lors du prochain CA de la FNCP afin de voir dans quelles mesures il serait possible d'élaborer **un plan de sauvegarde et de valorisation du**

**pastoralisme** et mobiliser les financements du ministère de l'agriculture, comme cela s'est fait pour le plan de sauvegarde et de valorisation sur la Transhumance exigé par l'UNESCO

- Informations en lien avec la thématique Sylvo-Pastoralisme :
  - Projet charte forestière sur la CC Sisteron Buech, dont les communes forestières vont apporter un appui sur ce projet. Un chargé de mission sera dédié. Objectif : diagnostic à réaliser afin d'obtenir un inventaire de tous les acteurs du territoire, élus, tourisme, forestiers, agriculteurs pour construire un outil approprié par l'ensemble du territoire.
  - Journées Association Forêts Méditerranéennes 23 et 24 mai 2022 en Corse et 3 jours en Sardaigne. Cette association a lancé un groupe de travail sur le cycle agro-sylvo-pastoralisme.
  - Ces journées seront les dernières avant la synthèse de leur cycle et la production de leur rapport.
- Thématique formation :
  - Réflexion à mener sur la formation et l'idée de création des « pépinières couveuses », qui permet aux jeunes bergers d'être immerger pendant 2 ans dans une pépinière.
  - Semaine d'école du pastoralisme, formation des bergers, transhumance collective ou autre à inclure dans le cadre du programme pédagogique.
  - Etude en cours par la commune de Barre des cévennes (84) sur la création d'une école des bergers.

► D'autres sujets et problématiques ont été évoqués dans le cadre de cette réunion, comme la prédation, les chiens de protection, ou encore l'agrivoltisme qui pourront être revus et approfondis dans le cadre des groupes de travail dédiés qui ont été constitués lors du dernier Conseil d'Administration du 13 mars 2021.

► Actions :

- Transmettre à Mme PRUNSTER : Conventions pluriannuelles de pâturage + arrêté préfectoral des Hautes-Alpes de 2007
- Transmettre à Anthony SALAMONE pour mise en ligne sur le site de la FNCP :
  - Fiche du groupe de travail
  - Guide des Bonnes pratiques par territoire (*contenu et forme à définir ?*)
  - Fiche action sur le sylvopastoralisme de la charte forestières adoptée par le conseil communautaire de la CCAPV

Prochaine réunion à prévoir *en mars* ?